

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 31 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois le mardi 31 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; OLLIVRO Hervé ; THOMAS Joseph ; TOMYN Jérémy.

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE MEAUX Vincent ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents : INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**

Présents : **15**

Absents : **10**

Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : **vendredi 20 janvier 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2023-01-08	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION MOTION SUR LA SITUATION DES EHPAD
----------------	---

Lors du conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération, en date du 27 septembre 2022, des élus ont fait état des difficultés que rencontrent les communes et les CCAS dans la gestion de leur EHPAD (difficultés de recrutement, budgets contraints ...).

Le CIAS de l'Agglomération a été mandaté pour organiser une table ronde pour échanger sur les difficultés actuelles et pour élaborer des pistes de réflexion.

Lors de cette rencontre, les responsables (élus et directions) ont indiqué que toutes les structures du territoire devaient faire face à un sérieux dilemme :
L'accueil des personnes âgées dans des conditions dignes et décentes tout en offrant des conditions de travail optimales aux agents (pour assurer une prise en charge de qualité des habitants) représentent un énorme défi qu'il faut relever quotidiennement.

En effet, tous les établissements sont confrontés à :

- Une contrainte budgétaire qui pèse de plus en plus. Les marges de manœuvre se réduisent : Une inflation importante et une stagnation des dotations des autorités de tutelle.
- Des budgets régulièrement déficitaires et qui sont équilibrés, dans le meilleur des cas, par des crédits non reconductibles.
- Une lassitude des équipes qui se traduit par des absences voire par des abandons de poste
- Des difficultés de recrutement à mettre en corrélation avec une offre de formations qui n'est plus en adéquation avec les problématiques du quotidien et qui se heurtent à la réglementation actuelle.
- Le recours à l'intérim, pour assurer une prise en charge des résidents, pèse lourdement sur les finances des établissements.
- Le sentiment d'un manque total de considération au regard du manque de moyens, matériels et humains. Les autorités de tutelle sont régulièrement alertées sans qu'aucune réponse ne vienne en retour.

Les élus et les directions indiquent que le modèle économique actuel n'est plus viable :

- Le mode de financement basé sur le GMP ne tient pas compte de la réalité des établissements et des enjeux quotidiens.
- Les évolutions des dotations ne compensent pas l'augmentation des charges.
- L'équilibre des budgets dépend de crédits par nature volatiles. La prévision budgétaire se révèle de plus en plus ardue.

Lieux de vie collectifs dédiés à la prise en charge des aînés, les EHPAD doivent répondre aux défis de l'allongement de l'espérance de vie et du nombre croissant de personnes âgées en situation de perte d'autonomie et de handicap.

Situés dans des bassins de vie et viviers d'emplois directs ou indirects, ils répondent à un vrai besoin de proximité pour les aînés et leurs familles.

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, au nom de la qualité de prise en charge de nos aînés dans des structures à taille humaine et du maintien de l'emploi, entend :

- Rendre hommage à l'engagement au quotidien des équipes.
- Apporter son soutien aux gestionnaires.
- Attirer l'attention des autorités de tutelle sur les difficultés rencontrées dans ces établissements.
- S'associer aux demandes des responsables des EHPAD pour que des réponses concrètes soient apportées aux problématiques impactant les établissements.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte la motion présentée ci-dessus sur la situation des EHPAD,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente

